



## Le point sur le micro crédit

***En 2006, la Fondation Nobel décernait à Muhammad Yunus, considéré comme le créateur du micro crédit, le prix Nobel de la Paix pour son action au Bangladesh. Depuis, le micro crédit s'est adapté aux pays développés. Précisions.***

On estime que 1 à 2 % de la population française n'a pas accès aux services bancaires et financiers. Le micro crédit leur est destiné. Il s'agit d'un outil au service de l'insertion économique en appui des politiques locales de développement.

Le dispositif repose sur une méthode d'intermédiation qui met en relation des établissements bancaires, des travailleurs sociaux ou des bénévoles, membres de réseaux accompagnants.

### **Le micro crédit personnel pour favoriser l'accès à l'emploi**

L'introduction du micro crédit en France, à la fin des années 1980, avec la création de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), fonctionnant sur subventions publiques, s'est faite grâce à un amendement de la loi bancaire lui permettant d'emprunter pour prêter. Le montant du crédit est généralement inférieur à 2 000 euros. Il a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi, de permettre à une personne d'acquérir les moyens de sa mobilité pour mieux affronter sa recherche d'emploi ou la création de sa propre activité : acquisition ou réparation d'un véhicule, financement du permis de conduire... Sont exclus les achats immobiliers et les restructurations de dettes.

Le Fonds de cohésion sociale a été créé en ce sens par la loi du 18 janvier 2005. Il appuie des associations comme l'Adie, France initiative réseau ou France active, dont certaines pratiquent le micro crédit social.

### **Une déclinaison professionnelle**

En 2007, le programme Jeremie a vu le jour afin de favoriser l'accès des petites et micro-entreprises au crédit.

En principe inférieur à 8 000 euros, le micro crédit professionnel permet à un porteur de projet d'entreprise de démarrer son activité et rend également les bénéficiaires éligibles à des prêts d'honneur et à des primes régionales ou départementales.



### **En savoir plus :**

Association pour le droit à l'initiative économique : <http://www.adie.org/>

Jeremie : <http://www.aides-entreprises.fr/repertoiredesaides/aides.php?e=ODMy>